

## RELEVES DES CONCLUSION DE LA REUNION DU BUREAU EXECUTIF DE LA CENI

Dans le cadre de la mise en route des missions d'installation des démembrements de la CENI dans les 33 préfectures et 5 communes de Conakry, le bureau exécutif de la CENI s'est réuni le vendredi 18 Janvier 2013 de 11 heures à 12 H 30 dans le bureau du Président de la CENI pour passer en revue toutes les questions liées au bon déroulement de la mission.

Un accent particulier a été mis sur :

- 1- Le contenu de la lettre du collectif et de l'ADP relatif à leur participation à la mise en place des démembrements,
- 2- La désignation des membres des démembrements par les structures concernées,
- 3- La mise en place des bureaux des démembrements
- 4- La préparation matérielle et financière des missions et leur déploiement sur le terrain

Au terme de débats fructueux et enrichissants fondés sur l'expérience pratique de terrain, il a été retenu ce qui suit.

- 1- Dans toute la procédure de mise en place des démembrements se conformer strictement au règlement intérieur de la CENI
  - présidence à la société civile et les 2 autres
  - le poste de trésorier et de rapporteur sont partagés entre la mouvance et l'opposition de manière consensuelle.
- 2- Dans l'optique d'une plus grande efficacité, les représentants de la société civile dont les aptitudes physiques et intellectuelles ne se prêteraient pas à l'accomplissement de la fonction de président, peuvent par écrit renoncer à ce poste en faveur d'un autre membre choisi à l'unanimité des membres du démembrement.
- 3- Si dans une préfecture les représentants de l'opposition ou de la mouvance présidentielle ne s'accordent pas sur les noms des



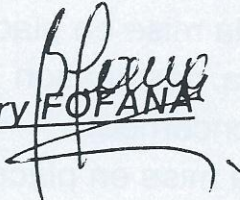
personnalités devant les représenter dans les démembrements, le chef de mission organise une réunion de rapprochement ou de médiation avec eux. Au terme de cette réunion, si aucun consensus n'est obtenu, il procède à l'installation des représentants des structures ne présentant pas de contradictions.

Ainsi la société civile occupe la présidence, le poste de trésorier ou de rapporteur est laissé pour le groupe non installé.

Les consultations continuent avec les bases pour harmoniser les listes. Dès que entente est obtenue ils prêtent serment et sont installés dans leur fonction.

Conakry, le 19 Janvier 2013

Le Président de la CENI

  
Bakary FOFANA